

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 26 OCTOBRE 2020

Sont présents :

Le Directeur : M.LAYEMARD Denis

Mme HOYEW Joëlle
Mme RACOUTE Rosine

Les enseignants :

Mme FOUGEROUX Lyne
Mme PREVOTAT Stéphanie
Mme JEANNE ROSE Françoise
Mme DERAND Sylvaine

M. le Maire du Port représenté par :

Mme LAURESTANT Marie Brigitte
M ZITTE Jean-Luc

Les représentants du Comité des parents d'élèves:

Mme PALCRO Echata
Mme RAMDAVOUA Sandrine
Mme COJONDESOLEYEN Annie

Le responsable de site adjointe :

Mme GRONDIN Marie Claire

La permanente de site :

Mme VIRIN Nadia

ORDRE DU JOUR :

Préambule/ Vote du règlement du Conseil d'école.

I/ Présentation de l'école (structure pédagogique et pratique)

II / Présentation et rôle du comité de parents & validation du scrutin pour l'année 2020/2021.

III/ Présentation et rôle du RASED.

IV/ Le règlement intérieur.

V/Information et Validation PPMS

VI/ Mairie, travaux d'école et fonctionnement de la cantine.

VII/ Projet d'école 2017/2020 (dernière année)

VIII/ Questions diverses

Préambule/ Vote du règlement du conseil d'école

Le règlement du conseil d'école (en annexe) envoyé en amont aux parents élus et présenté aux enseignants lors du conseil des maîtres du lundi 5 octobre 2020 et voté à l'unanimité par le CE.

I/ Présentation de l'école (structure pédagogique et pratique)

L'école est composée de 5 classes pour un effectif total de 96 élèves.

Elle se décompose de la façon suivante :

- 1 Petite Section (22 élèves)
- 1 Petite Section/ Moyenne Section (19 élèves)

- 1 Moyenne Section (22 élèves)
- 2 classes de Grande Section (17 élèves chacune)

Le ratio médian pour l'école est donc de 19.2. Ce ratio est bien pour une école en REP+.

Concernant la garderie 17 enfants sont inscrits et la fréquentent régulièrement. A propos du personnel de mairie, nous n'avons pas de changement majeur pour le moment : 1 départ à la retraite (Mme Eliane IMIZA qui est remplacée par une nouvelle Atsem en contrat PEC sur la classe de PS Mme Océane BOULA. Son contrat se termine le 24/11/20. Le directeur a écrit au Maire par voie hiérarchique (DVE) afin qu'elle puisse terminer l'année scolaire sur sa classe. (PS qui se sont déjà adaptés à l'atsem..)

Cette année nous avons signé et validé avec les autorités compétentes, 3 PAI (2 en attentes) . Cependant, il manque la signature du médecin scolaire qui est en arrêt depuis le début d'année. Cette signature est importante pour la validité du PAI et les responsabilités des enseignants lors d'un cas pratique. Les PAI non signés seront envoyés en signature au médecin du rectorat.

A l'école, Il n'y a pas de secrétaire. Ses missions sont maintenant entièrement dévolues au directeur. Le directeur est joignable de 9h50 à 10h05 tous les jours. Le soir à partir de 15h40 et tous les vendredis (jour de décharge du directeur). Sauf en cas de réunions.

Les stagiaires depuis la rentrée d'août 2020 : 1 stagiaire prévu à la rentrée d'octobre en formation avec le lycée Léon LEPERVENCHE. Les stages ont été suspendus à cause de la COVID.19 sauf pour le lycée Léon LEPERVANCHE. (Directive de l'Inspection)

Notre établissement se trouve depuis plusieurs années dans le dispositif de REP+. Ce dispositif a plusieurs objectifs :

- La réussite de tous les élèves.
- L'égalité des chances.
- La stabilité, la cohésion et la mobilisation des équipes.

Ce dispositif permet les innovations et les expérimentations pédagogiques. Il apporte des aides spécifiques en termes de moyens humains et financiers. Ces aides sont principalement orientées sur le premier degré en élémentaire et sur le second degré. Grâce à cela, plusieurs stages sont proposés à l'ensemble des enseignants afin de pouvoir continuer à être formés.

La ville du Port est, à l'instar de 80 autres villes, le statut de Cité Éducative. Le Gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés les moyens publics. En tant que Cité Éducative, il y aura une intensification des prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour, et après le cadre scolaire. L'idée de la Cité Éducative consiste à mettre en place une grande alliance des acteurs éducatifs, travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville au service de l'État, des collectivités, associations, habitants.

Mr ZITTE précise le nombre d'atsem sur la ville du Port soit 98 atsem. Chaque classe est dotée d'une atsem.

L'atelier pédagogique complémentaire (APC) est organisé tout au long de l'année. Les enseignants choisissent des élèves afin de consolider les apprentissages ou d'anticiper sur les apprentissages à venir. En cette rentrée la consigne de l'Inspecteur était de prendre les élèves qui ont besoin de consolider les fondamentaux (Français et Maths en maternelle « Langage oral et langage écrit et Construire les 1^{er} outils pour structurer sa pensée) Pour la période 1 l'APC s'est bien passé, les parents étaient majoritairement d'accord pour que leurs enfants participent aux APC.

Un parent demande est-ce que les APC concernent tous les niveaux ?

Réponse du directeur: Oui, les APC peuvent concerner tous les niveaux. Cependant le choix de l'équipe par rapport aux directives de l'Inspection (plan d'actions sur les fondamentaux en MS et GS) en ce début d'année a été de cibler uniquement les élèves de GS et de MS afin de rattraper et de pallier les éventuels retards sur les apprentissages fondamentaux à cause du confinement. Le but est de démarrer en période 2 et 3 avec des bases solides afin d'entrer correctement dans les apprentissages du niveau de classe dans lequel l'élève se situe. Les APC pourront éventuellement concerner les PS en fin d'année à partir de la période 4.

Les élections se sont déroulées à la date prévue : le vendredi 2 octobre 2020. Cette année nous avons une seule liste de parents non constituée en association.

Nous avons eu 84 votants sur 148 électeurs, soit un taux de participation de 56.76%.

Les parents élus sont :

Mme PALCRO Echata

Mme RAMDAVOUA Sandrine

Mme DIJOUX Déborah

Mme COJONDESOLEYEN Annie

Mme HOYEW Joëlle

Les parents suppléants sont :

Mme PERFILLON Karina

Mme RACOUTE Rosine

II/ Présentation et rôle du comité de parents & validation du scrutin pour l'année 2020/2021.

Avant de présenter le rôle du Comité de parents, il est important de définir le rôle du Conseil d'école.

Le Conseil d'école, sur proposition :

- vote le règlement intérieur de l'école ;
- adopte le projet d'école ;
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire soumis à l'inspecteur d'académie ;
- donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école.

Il est expressément consulté sur :

- les activités pédagogiques, culturelles, sportives ... en relation avec les programmes nationaux ;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- la restauration scolaire ;
- l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants ;
- les conditions d'intégration des enfants handicapés ;
- les activités périscolaires.

Pour résumer, le Conseil d'école permet de faire remonter des problèmes, et/ou de faire des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions relatives à la vie de l'école.

On peut donc définir le rôle des parents d'élèves élus au CE de la manière suivante :

- accompagner et assister les parents en cas de conflits et de problèmes dans l'école ;
- faire remonter les problèmes et souhaits de parents auprès du directeur ou à un niveau supérieur si besoin ;
- proposer des actions pour faire avancer l'école.

Il est évident que le statut de parent permet souvent une médiation plus facile et plus sereine pour des parents qui peuvent être en opposition complète avec l'institution ou qui ne possèdent pas les codes de l'école.

Question d'un parent : Comment les coordonnées des parents élus sont elles fournies aux autres parents ?

Réponse du directeur:

- La liste des parents élus est affichée à l'école
- Individuellement, chaque parent peut décider de fournir ses coordonnées
- Créer une boîte mail spécifique pour ces parents afin qu'ils puissent communiquer avec l'ensemble des parents d'élèves
- Mettre un visage sur un nom

Un parent propose de créer un groupe (type whatsapp) incluant les parents élus et leur permettant de communiquer facilement.

Le Directeur pose la question de la reconduction du vote par correspondance l'année prochaine.

Question de Mme LAURESTANT :

Vote par correspondance :

Est-ce que les parents viennent systématiquement lorsque le vote est directement à l'école ?

Conformément aux textes en vigueur, cette année à cause de la covid-19, le directeur a proposé aux membres de l'ancien CE (encore présents à l'école) d'organiser le vote des élections de parents d'élèves uniquement par correspondance. Après discussion et suite aux échanges, l'année prochaine il est décidé d'un vote par correspondance associé à la tenue d'un bureau de vote le jour des élections si la situation sanitaire le permet.

III/ Présentation et rôle du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)

Composition pour notre secteur :

- Le maître à dominante pédagogique (MDP) : M. BECK Olivier, prend en charge les enfants qui ont des problèmes sur les stratégies d'apprentissage.
- La maîtresse à dominante rééducative (MDR) : Mme LUSTEMBERGER Dominique (ne peut travailler qu'avec l'autorisation des parents) prend en charge les élèves qui ont des difficultés de comportement.
- La psychologue scolaire : Mme BUROT Denise (ne peut travailler qu'avec l'autorisation des parents), assure différentes missions (bilan psychologique, suivi des élèves qui relèvent de la MDPH, entretien avec les familles).

Le RASED a deux missions : prévenir les difficultés et intervenir sur les élèves qui ont le profil. Le RASED intervient principalement sur le cycle 2, mais uniquement après une demande d'aide formulée par les enseignants. Pour cette année il y a des demandes d'aides effectuées en MS et en GS. Pour contacter le RASED, il suffit de se renseigner auprès du Directeur.

Le directeur précise qu'il y a des liens fournis par le RASED qui ont été mis sur le blogue académique afin de consolider les fondamentaux de façon ludique pendant les vacances d'octobre. Les parents ont été informés par mail.

Question d'un parent: Combien d'élèves ont été suivis l'année dernière ?

Réponse des enseignants : 6 élèves (4+2)

Mme FOUGEROUX précise qu'il y avait peu de problèmes de langage l'année dernière.

M Beck Olivier explique aux parents le fonctionnement du RASED. Il précise qu'il suit 54 élèves sur son secteur. Il marque son optimisme : il ne se fait pas d'inquiétude pour les élèves qui sont actuellement au CP.(les anciens GS). Il est plus inquiet pour les élèves de CE1 qui n'ont pas eu d'école durant 2 périodes. Certains parents n'ayant pas la possibilité de faire travailler leur enfant notamment dans l'apprentissage de la lecture. Des écarts se sont creusés.

L'intervention de M.BECK Olivier se fera cette année à partir de la période 3 les lundis et jeudis (2*45')
Les modalités de son intervention seront définies avec le directeur (en petit groupes, en classe).

IV/ Le règlement intérieur

(Vote du règlement intérieur)

Le règlement a été envoyé au comité de parents en amont pour lecture. Il est voté par le conseil d'école à l'unanimité.

Ce règlement intérieur s'applique donc immédiatement. Il va être remis aux parents dès la semaine prochaine .De plus, l'annexe covid-19 va accompagner le RI remis aux parents au format A4. L'école continuera de fonctionner selon le protocole de rentrée détaillé dans l'annexe covid-19. Le fonctionnement de l'école s'appuie déjà sur le nouveau protocole de l'Education Nationale de la jeunesse et des sports paru au mois de novembre 2020. Depuis la rentrée, l'Inspecteur de circonscription avait ordonné aux écoles de fonctionner sur le mode d'organisation préconisé actuellement dans le nouveau protocole afin de maximiser la sécurité pour tous au sein des écoles.

Question d'un parent: Le problème des poux ?

Demander aux parents de prévenir l'enseignant de la présence des poux sur la tête de leur enfant.

Réponse de Denis : C'est indiqué dans le règlement dans le règlement intérieur. Les enseignants peuvent faire un mot d'information devant la classe (en fonctionnement habituel). Dans le cas actuel les parents pourront être informés par un mot dans le cahier de liaison ou par mail par le directeur.

Le directeur explique le protocole de rentrée : Annexe covid-19.

Les parents connaissent le nouveau fonctionnement depuis la rentrée. Ils se sentent en sécurité avec la mise en place de ce nouveau protocole. Le directeur remercie les parents, le personnel de l'école et la Mairie pour son aide dans sa mise en place permettant d'éviter les brassages devant l'école et au sein de l'école. Le protocole est détaillé dans l'annexe covid-19.

« Enseignant absent et non remplacé »

Mme LAURESTANT fait remarquer que dans certaines écoles (surtout en élémentaire), les parents ne mettent pas leurs enfants lorsque c'est un remplaçant car ils ne le connaissent pas et ont peur qu'il ait la Covid 19.

V/ PPMS et Exercice Incendie

L'école a réalisé les différents exercices obligatoires de sécurité :

- Alerte incendie (22 Septembre 2020)
- PPMS alerte intrusion (Vendredi 2 octobre 2020) Simulation de l'appel à la police (réponse très rapide)

Ces différents exercices font l'objet d'un compte rendu mettant en exergue les qualités et les difficultés dans leur réalisation. Ces exercices sont obligatoires. Les 2 exercices se sont très bien passés. Les élèves étaient préparés en amont surtout pour le PPMS.

Le PPMS est présenté au Conseil d'école.

Question d'un parent: Il y a un seul point de rassemblement. Comment faire si le départ de feu se fait au niveau de ce point de rassemblement ?

Réponse du directeur : Un exercice incendie est prévu avec un nouveau point de rassemblement c'est-à-dire un départ de feu autres que celui du premier exercice. Nous demanderons la participation d'un ou deux parents en tant qu'observateurs pour la réalisation du second exercice. Le directeur demandera à la Mairie si cela est possible d'installer des panneaux indicateurs de point de rassemblement.

M. ZITTE précise :

Il y aura l'installation de rideaux ignifugés dans toutes les écoles du Port, prioritairement dans les classes situées au RDC pour contrer les risques terroristes. Procédure obligatoire en raison du plan Vigipirate

VI/ Mairie, travaux dans l'école et fonctionnement de la cantine

Le directeur explique que la mairie intervient assez rapidement à propos des demandes de travaux à réaliser sur l'école via assistance école. Depuis la rentrée le directeur a sollicité la Mairie maintes fois et il a toujours eu un retour concernant les urgences à traiter dans l'école.

Exemples :

-J'ai demandé à retirer les crochets des sacs près de la salle 4 en face des toilettes (effectué le lendemain) car ils étaient dangereux pour la tête des enfants.

- Intervention rapide et efficace du service informatique

Fonctionnement de la cantine :

Organisation du déjeuner (effectif de 90 élèves) :

Les ATSEM arrivent classe par classe à partir de 11h30. L'ASEM de référence installe les élèves sur les tables qui leur sont réservées (les couverts étant déjà mis).

Elles apportent leur aide pour le bon déroulement du repas (couper la viande, distribuer de l'eau, inciter à manger, à garder les tables propres, à manger proprement, les rassurer).

Le service pour les élèves se termine en général vers 12h15.

Au niveau des quantités, les enfants qui demandent davantage de nourriture sont servis à la demande.

Lorsqu'il n'y a plus d'enfant, les agents de la cantine s'occupent de l'ensemble du nettoyage et terminent en général vers 14h-14h30, suivant le menu pour continuer ensuite le reste du nettoyage de l'école (dortoir, sanitaire après la classe...)

Les menus :

Les menus de la cantine sont issus d'un diététicien, afin d'avoir des repas équilibrés et respectueux de la santé des enfants. Le menu mensuel au format papier est distribué au début de chaque mois aux enfants rationnaires. Les enfants reçoivent un petit goûter offert par la mairie. Certaines classes remettent le goûter aux élèves dans le sac car les parents donnent un goûter le matin. Ma classe propose le goûter après la récréation de l'après-midi à partir de 15 heures.

Intervention de Mr ZITTE (responsable des écoles – mairie du Port) :

Le renouvellement du parc informatique est en cours

La reconduction de l'ATSEM en contrat PEC (fin 24 novembre 2020) demandée par le directeur et appuyée par Mr ZITTE auprès de la Direction Vie Educative.

Présentation de la plate-forme informatique Assistance Ecole pour toutes les demandes inhérentes à la vie l'école (environnement, transports, mobilier, etc...), efficace et facile d'utilisation.

Pour les gros travaux il précise qu'il faut passer par le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui va permettre à la collectivité de planifier le financement des travaux sur le long terme.

Il rappelle que la mairie donne 20,33 €/élève pour le matériel pédagogique et 7,62 €/élève pour le petit matériel. Malgré la situation sanitaire actuellement, la SOPE et autres fournisseurs ont pu honorer environ 80% à 90% des commandes.

En raison de l'absence de secrétaire, la mairie fournit un téléphone fixe portable à toutes les directions.

Concernant la cantine de l'école : le remplacement des tables prévu prochainement.

Demandes faites par le directeur : installation d'un dérouleur de papier toilette dans les toilettes pour adultes, des tables à roulettes et des voiles d'ombrage devant les classes afin que les élèves puissent travailler à l'ombre à l'extérieur.

A partir des comptes-rendus des conseils d'école, la mairie se fixe comme objectif de répondre à 80% des demandes, au minimum, dans les plus brefs délais.

VII) Finances de la coopérative

Bilan intermédiaire Coopérative 2020-2021 (le 7 octobre 2020).

Au 31/08, le compte est créditeur de 2351, 46 euros

Recettes	Dépenses
- Cotisations perçues (coopérative payée par les familles + enseignants) : 2010 euros	- Cotisation et assurances OCCE : 216,25 euros - Coopérative de classe : 1012 euros (18 euros/élèves x 5 classe) -SETE A LIRE (livres pour Noël): 292 euros

Solde du compte : 2841,21 euros

VIII/ Projet d'école

Un nouveau projet d'école est en cours d'élaboration pour les années 2020 à 2024 avec la nouvelle équipe pédagogique. Auparavant le projet d'école reposait sur 7 défis propres à la REP+ du port.

- 1- Permettre à tous les élèves d'acquérir les fondamentaux et les automatismes de base donnant accès à la connaissance. cf. socle D1, D2, D3, D5
- 2- Donner aux élèves les atouts pour apprendre, dans un climat scolaire serein et agréable, propice à leurs apprentissages. Cf socle D3
- 3- Avoir de l'ambition pour tous les élèves et mettre en œuvre des actions adaptées à cet objectif.
- 4- Faire de l'école un lieu de culture, un espace ouvert sur le monde cf socle D1, D3, D5
- 5- Adopter collectivement des modalités d'évaluation qui favorisent les apprentissages des élèves.
- 6- Assurer la continuité des enseignements, des apprentissages et du suivi des élèves.
- 7- Moderniser les pratiques pédagogiques

Les ambitions de la cité éducatives vont structurer le nouveau projet d'école :

- **Réduire l'impact des déterminismes sociaux sur les résultats scolaires**
- **Renforcer les alliances pour la réussite éducative**
- **Garantir un parcours ambitieux pour chaque élève**
- **Faire de l'école un lieu d'accès à la culture et d'ouverture sur le monde**
- **Proposer un environnement scolaire propice à l'épanouissement et au développement de chacun**

Une présentation de l'élaboration du nouveau projet d'école sera faite par l'équipe pédagogique au prochain conseil d'école.

Question d'un parent: Comment a été assurée la continuité pédagogique ?

Le directeur explique chaque enseignant devait utiliser le blog de l'école pour garder le lien entre l'école et

la maison. Une enseignante explique qu'un phoning a été réalisé régulièrement et adapté aux besoins de chaque élève/parent.

A la fin du confinement, une permanence a été réalisée tous les lundis à l'école afin de remettre des dossiers papiers aux parents qui étaient en déconnexion numérique.

VII/ Gestion des différentes manifestations

- la mairie offre comme chaque année un spectacle à Kabardock :
- ciné école : trimestre 1 l'enfant au grelot et Monsieur bout de bois
- baby-gym et salle tatamis après les vacances si les conditions sanitaires le permettent
- Les GS ont prévu d'aller à la piscine au mois de février (Des parents encadrants ont passé l'agrément. (Pendant 15 jours les enfants de GS iront à la piscine tous après-midi cf stéphanie)
- une sortie scolaire payée par la coopérative au jardin de l'état prévu pour le 9 avril 2021
- Mardi gras : défilé et **goûter** à voir ultérieurement selon les conditions sanitaires.
- Noël : Le cadeau pour chacun des élèves a été acheté par la coopérative de l'école

Question d'un parent: Y aura-t-il un Père Noël ?

Le directeur répond que cela dépendra de l'évolution du contexte sanitaire.

Question d'un parent: Y aura-t-il un goûter de Noël ?

Mme FOUGEROUX répond : L'année dernière, ce sont des gâteaux industriels (type savane) et papillotes qui ont été servis aux élèves. Le goûter est financé par la coopérative de l'école dans le cadre du projet pédagogique.

Un parent demande: Peut-on avoir des jus distribués par la mairie pour ce goûter ?

Les parents pourraient en faire la demande à la mairie.

Mme LAURESTANT va voir avec la mairie.

Le 26 octobre 2020

Denis LAYEMARD